

**COMPTE RENDU SUCCINCT  
de la séance du CONSEIL MUNICIPAL  
du Lundi 04 Septembre 2023**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le QUATRE SEPTEMBRE à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire sous la Présidence de M. Romain ROUAULT, Maire.  
La Séance a été publique.

**Etaient présents :**

M. Romain ROUAULT, Maire, M. Thierry BLANGY, Mme Sheila ROQUILLET, M. Grégoire BAILLEUX, Mme Christine GUYON, Mme Valérie CHENEAU, M. Jean-Sébastien HALLAIN, Mme Caroline GICQUEL, M. Jérôme HOYAU, Mme Nicole ARTH, M. Dominique HUETZ, M. Daniel SOLET, Mme Corinne LECOMTE

Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Ont donné pouvoir :**

Mme Marinette CORNE donne pouvoir à Mme Sheila ROQUILLET  
M. Jérôme NEVEU donne pouvoir à M. Thierry BLANGY

Convocation du 28 Août 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Pouvoirs : 2

Votants : 15



Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture de l'ordre du jour :

- 1 Désignation d'un secrétaire de séance
- 2 Approbation du procès-verbal de la séance du 24 Juillet 2023
- 3 Maintien d'un adjoint dans ses fonctions, suite au retrait de ses délégations

**1 - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

M. HUETZ Dominique est désigné Secrétaire de séance.

**2 - APPROBATION DE LA SEANCE DU 24 JUILLET 2023**

Monsieur le Maire demande s'il y a des commentaires ou des observations : **Aucun**

Approbation du procès-verbal de la séance du 24 Juillet 2023 :

**VOTE : POUR 14**

**CONTRE 0**

**ABSTENTION 1** (M. Hallain qui était absent)

**3 – MAINTIEN D'UN ADJOINT DANS SES FONCTIONS, SUITE AU RETRAIT DE SES DELEGATIONS**

Plusieurs élus interviennent pour demander que la présente séance de Conseil Municipal se poursuive et se termine à huis-clos.

Après un vote à mains levées, le huis-clos est demandé par la majorité des conseillers (14 voix POUR et 1 voix CONTRE).

Monsieur le Maire annonce que la majorité absolue étant atteinte, la présente séance se terminera à huis-clos.

Il est 18 h 37. Le public présent est invité à quitter la salle.

Les portes étant fermées, la séance peut reprendre. Il est 18 h 40.

Désignation des 2 assesseurs pour procéder au vote à bulletin secret : M. SOLET Daniel et M. HALLAIN Jean-Sébastien

Monsieur le Maire annonce le résultat du vote : 3 bulletins blancs et 12 voix POUR le maintien dans la fonction d'Adjoint.

Il précise que, de ce fait, le Conseiller Délégué aux Finances se verra retirer ses délégations dès le lendemain.

**Délibération n° 23-09.01 : Maintien d'un adjoint dans ses fonctions**

**Vu** les dispositions de l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoient que "lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait donné à un adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions".

**Vu** la délibération n° 20-09.17 du 29.09.2020 portant création d'un 3<sup>ème</sup> poste d'Adjoint au Maire,

**Vu** la délibération n° 20-09.18 du 29.09.2020 portant élection du 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire,

**CONSIDERANT** qu'il y a intérêt, en vue d'assurer la bonne marche de l'administration communale, de ne pas maintenir dans ses fonctions le 3<sup>ème</sup> adjoint.

Le vote étant à bulletin secret : nomination de deux assesseurs.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré et voté à bulletin secret :**

Soit ☞ **POUR** le maintien dans ses fonctions du 3<sup>ème</sup> adjoint.

Soit ☞ **CONTRE** le maintien dans ses fonctions du 3<sup>ème</sup> adjoint.

Nombre de membres présents ou représentés	15
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
A déduire : bulletins blancs ou nuls	3
Reste : Nombre de suffrages exprimés	12
Majorité absolue	7

Résultat	
<b>POUR le maintien</b>	<b>CONTRE le maintien</b>
<b>12</b>	<b>0</b>

☞ **DECIDE** que le 3<sup>ème</sup> Adjoint est maintenu dans ses fonctions,

☞ **PRECISE** que n'ayant aucune délégation à ce jour, le 3<sup>ème</sup> Adjoint ne perçoit pas d'indemnités.

☞ **PRECISE** que le 3<sup>ème</sup> adjoint n'ayant aucune délégation, il conviendra de retirer sans délais les délégations qui avaient été attribuées au Conseiller Délégué aux finances.

*La séance est levée à 20 h 20*

Le Maire,

**Romain ROUAULT**



Le Secrétaire de séance,

**Dominique HUETZ**